

NEUVILLE-COPPEGUEULE

BEAUCAMPS-LE-VIEUX

SAINT-GERMAIN SUR-BRESLE

BEAUCAMPS-LE-JEUNE

LAFRESGUIMONT SAINT-MARTIN

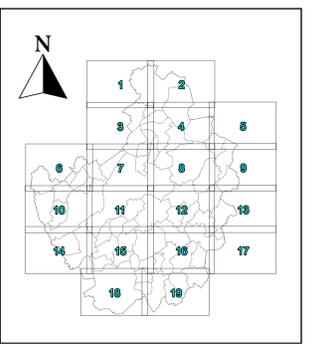
(LABOISSIERE SAINT-MARTIN)

(LAFRESNOYE)

(MONTMARQUET)

(BLANGIEL)

MORVILLERS SAINT-SATURNIN



kilomètres
Echelle 1:7 500

ETUDE PREALABLE A L'ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

MAÎTRE D'OUVRAGE :

COMMUNAUTE DE COMMUNES SOMME SUD-OUEST
TERRITOIRE DU SUD-OUEST AMIENOIS



PLAN : Pré-zonage d'assainissement pluvial

PLAN N°10

Communes concernées par le présent plan :

**BEAUCAMPS-LE-JEUNE - BEAUCAMPS-LE-VIEUX
LAFRESGUIMONT-SAINT-MARTIN
MORVILLERS-SAINT-SATURNIN
NEUVILLE-COPPEGUEULE
SAINT-GERMAIN-SUR-BRESLE**

Document définitif - Février 2021



Légende :

Urbanisme :	<ul style="list-style-type: none"> ▭ Limites communales ▭ Dents creuses (AUDDICE, 2021) ▭ Cours d'eau ▭ Mare ▭ Surfaces en eau, étangs ▭ Réseau pluvial (séparatif ou unitaire) ▭ Ouvrages de gestion des eaux pluviales ▭ Milieux sensibles : <ul style="list-style-type: none"> ▭ Périmètre de Protection Rapprochée de captage AEP ▭ Zones à Dominante Humide ▭ Enveloppe de PPRI ▭ Zones inondables 	<ul style="list-style-type: none"> ▭ Bâti ▭ OAP (AUDDICE, 2021) ▭ Fossé / Noue ▭ Puits
Hydrologie :	<ul style="list-style-type: none"> ▬ Axes de ruissellement ▬ Fossé / Noue ▬ Puits 	
Éléments paysagers d'intérêt hydraulique :	<ul style="list-style-type: none"> ▬ Haies ▬ Talus 	
Propositions d'aménagements dans le cadre du zonage :	<ul style="list-style-type: none"> ▬ Canalisations ▬ Talus / Merlon ▬ Ouvrage tampon 	
Zonage de gestion des eaux pluviales :	<ul style="list-style-type: none"> ▭ Milieu Naturel - 2 l/s/ha aménagé ▭ Milieu Naturel - 1 l/s/ha aménagé ▭ Voirie ou réseau - 2 l/s/ha aménagé ▭ Voirie ou réseau - 1 l/s/ha aménagé ▭ Infiltration obligatoire ▭ Exutoire à créer 	
Exutoires identifiés et débits de fuite autorisés (ALISE, 2021) :	<ul style="list-style-type: none"> ▭ Milieu Naturel - 2 l/s/ha aménagé ▭ Milieu Naturel - 1 l/s/ha aménagé ▭ Voirie ou réseau - 2 l/s/ha aménagé ▭ Voirie ou réseau - 1 l/s/ha aménagé ▭ Infiltration obligatoire ▭ Exutoire à créer 	
Prescriptions associées aux dents creuses (ALISE, 2021) :	<ul style="list-style-type: none"> ▭ 1a - Sous-sol interdit. Rehausse de la cote plancher de 30 cm par rapport au TN. ▭ 1b - Gestion des eaux pluviales à la parcelle obligatoire. ▭ 1c - Rehausse de la cote plancher et construction en éloignement de la route. ▭ 1d - Précision particulière. Se référer au rapport de phase 2 d'ALISE. ▭ 2 - Urbanisation ou densification déconseillées. 	